

## NUMÉROS UTILES

### MAIRIE

Horaires d'ouverture :  
Du lundi au vendredi de 9h à 12h30.  
Mail : [mairie@tulette.fr](mailto:mairie@tulette.fr)  
Site internet : [www.tulette.fr](http://www.tulette.fr)  
Tél. : 04 75 98 32 02

NUMÉRO UNIQUE, EN CAS DE PROBLÈME D'URGENCE  
SOCIALE OU PERSONNELLE : 04 75 79 70 33

### LA POSTE

Horaires d'ouverture :  
Lundi de 9h00 à 12h30  
Du mardi au vendredi de 9h à 12h  
Samedi 10h-12h

### COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DRÔME SUD PROVENCE

Horaires d'ouverture :  
Du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h  
Service administratif : 04-75-96-63-02  
Service déchets : 04-75-96-06-12  
Mail : [infotri@ccdsp.fr](mailto:infotri@ccdsp.fr)

### DÉCHÈTERIE SUZE-LA-ROUSSE

Horaires d'ouverture  
Du lundi au samedi de 9h à 12h et de 14h à 18h

### ENCOMBRANTS

Le ramassage des encombrants est effectué par les services de la Communauté de Communes. Il est nécessaire de s'inscrire au 04 75 96 06 12 (Attention : ce service ne concerne que les déchets que vous n'êtes pas en mesure d'emporter vous-mêmes à la déchèterie de par leur taille)

### POMPIERS TULETTE : 18

GENDARMERIE : 17  
Saint-Paul-Trois-Châteaux : 04 75 04 70 67

### S.A.M.U. : 15

### MÉDECINS

Dr Kaneko : 04 75 98 33 86  
Dr Vincent : 04 75 98 30 33

### DENTISTES

Régine VERMEIRE et BELLIER Tanguy : 04 75 98 36 38

### INFIRMIÈRES

Cabinet d'infirmières Le Patio : 04 75 98 31 56  
RENAUD Nathalie : 07 67 91 01 07  
AYELA Dominique : 06 83 66 93 19  
BOYER Marie (D.E.) : 06 60 10 98 07

### PHARMACIE : 04 75 98 32 32

### AMBULANCES/TAXIS/POMPES FUNÈBRES

Patricia BARTHEZ : 04 75 98 35 84

### ÉCOLES

Élémentaire : 04 75 98 32 29  
Maternelle : 04 75 98 31 90

### RELAIS DES ASSISTANTES MATERNELLES : 04 75 98 34 38

### TRÉSOR PUBLIC

Saint-Paul-Trois-Châteaux :  
04 75 04 70 13

### PRÉFECTURE

Valence : 04 75 79 28 00

### SOUS-PRÉFECTURE

Nyons : 04 75 26 20 33

### PÔLE EMPLOI

Pierrelatte : 3945

### CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES

Valence : 08 20 25 26 10

### FRANCE TÉLÉCOM

Renseignements : 1014  
Dépannage : 1013

### SYNDICAT R.A.O

Sainte-Cécile-Les-Vignes :  
04 90 30 16 18

### SAUR

Sainte-Cécile-Les-Vignes :  
04 83 06 70 02

### CENTRE ANTIPOISON

Marseille : 04 91 75 25 25

# Dates à retenir connues à ce jour par la Mairie

## SEPTEMBRE

**4 SEPTEMBRE** : forum des associations

**11 SEPTEMBRE** : repair café (Tuletissime)

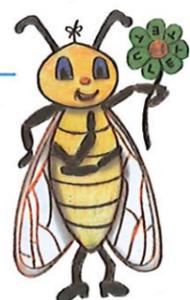
**16 SEPTEMBRE** : réunion publique sur le thème « la participation citoyenne » (voisins vigilants)

## OCTOBRE

**1<sup>er</sup> OCTOBRE** : concert-animation des souffleurs de Bélugues (Tuletissime)

**1<sup>er</sup>, 2 et 3 OCTOBRE** : fête des Cornards

**24 OCTOBRE, 17H À L'ÉGLISE** : Concert Les Moments Musicaux de Cacharel - Markus Hunninger (Tuletissime)



## « Cigalinette s'en mêle... »

### C'est le masque de trop !

Vous allez me dire que je râle beaucoup, mais là... Je suis tombée nez à nez avec le cinquième masque jeté à terre lors de ma promenade quotidienne.

Je le ramasse et ne mets pas deux minutes à trouver le seul endroit possible pour ce « truc » : la poubelle !

- « *Et si tu ne trouves pas de poubelle, m'interroge Cigalon qui m'accompagnait...* ». Pas futé pour deux sous, le Cigalon pour trouver une solution !

- « *Ce n'est pas une raison pour abandonner dans la rue, dans les chemins les masques et tout autre objet... La Terre n'est pas une poubelle (c'est une de mes devises préférées)* », lui ai-je répondu bien en face, histoire de marquer son esprit.

- « *Il est interdit de jeter des déchets dans la rue, de même il est interdit de les déposer sans respecter les règles de collecte de déchets définies par la collectivité qui en est chargée.* »

- Et Cigalon d'en rajouter : « *Tu veux dire qu'il y a une amende si...* »

- « *De 135 € à 1500 € inscrites au Code Pénal, tu peux aller voir sur le site [service-public.fr](http://service-public.fr), pour t'en assurer !* »

Avec Cigalon, nous en avons encore ramassé et jeté trois, c'était notre petit geste quotidien d'éco-citoyen, geste important car directement utile à notre environnement proche...

**Vos masques usagés n'ont qu'une seule issue :  
LA POUBELLE !**

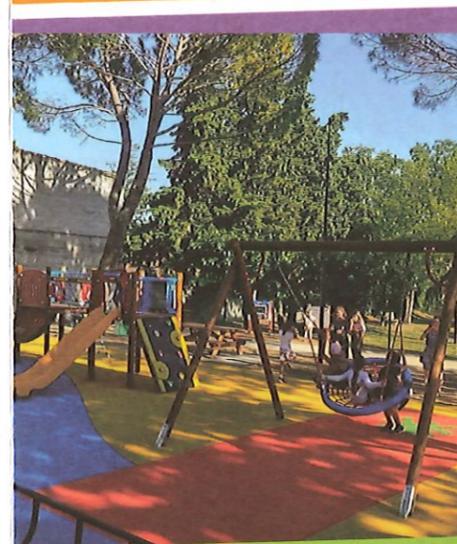
**Merci pour votre geste engagé pour que Tulette soit  
un village propre !**



# TULETTE actu

N° 04

Mai/Juin/Juliet 2021



## Chères Tulettiennes, chers Tulettiens,

L'équipe municipale poursuit son travail de modernisation du village :

- Un nouveau panneau lumineux vous informe des actualités de la commune,
- un standard téléphonique libère du temps à l'accueil de la mairie pour mieux vous servir,
- le site internet évolue en se raccordant à la charte des couleurs de Tulette Actu
- les animations culturelles, commerçantes, festives tout au long de l'été rendent attractive la vie à Tulette. Grand merci aux associations pour leurs actions !
- enfin le parc de jeux pour enfants : espace pour les enfants mais aussi aire de détente pour tous les villageois. C'est ici, entre autre, que s'exerce l'apprentissage de la citoyenneté : préserver le lieu, respecter les autres, les éléments installés, la propreté. Ce sera aussi un espace de convivialité, d'échanges pour les assistantes maternelles. J'invite les aînés à venir se détendre dans cet espace, partager leurs expériences de vie. Nous avons recherché un maximum de subvention et obtenu une prise en charge de 72% ce qui est exceptionnel.

**Le quartier du Bosquet va continuer sa transformation.** Le toit du « Château » sera refait dans les prochains mois et nous sommes déjà au travail pour réhabiliter l'immeuble entier en vue d'installer des activités culturelles pluri-disciplinaires ouvertes à toutes les générations tant demandées par les habitants. Ainsi ce secteur du Bosquet sera conforté en pôle éducatif et culturel intergénérationnel.

Les consignes sanitaires permettant les rassemblements, **deux réunions publiques** sont programmées le 16 septembre sur la participation citoyenne anciennement appelée « voisins vigilants » et le 30 septembre sur les composteurs partagés.

Pour ce qui est du volet social, nous sommes à l'étude pour l'organisation d'une mutuelle communale.

Nous avons su préserver un été festif tout en respectant les restrictions sanitaires et malgré un accueil limité à la piscine exigé par la loi. A ce sujet, j'ai manifesté auprès des services de l'Etat, mon inquiétude quant à l'application des consignes imposées par les différents décrets et qui mettent les agents municipaux et les élus à rude épreuve.

L'automne arrive à grand pas, continuons à rester vigilants, appliquons les gestes barrières, faisons-nous vacciner. Il en va de la responsabilité de chacun.

Je vous souhaite de profiter d'un bel automne, de notre commune, de son art de vivre et pour les plus jeunes : une belle année scolaire.



Avec tout mon dévouement, votre Maire,  
**Sylvie MOLINIE**



## Vous souhaitez réaliser des travaux chez vous...

RÉALISER UNE CLÔTURE



CHANGER MON PORTAIL



RÉALISER DES TRAVAUX DE RAVALEMENT DE FAÇADE



RÉALISER DES TRAVAUX DE RÉNOVATION DE VOTRE TOITURE  
(modifier la couleur, changer le type des tuiles,  
modifier la pente, créer une ouverture)



RÉALISER DES TRAVAUX AYANT POUR EFFET DE MODIFIER  
L'ASPECT EXTÉRIEUR DE VOTRE HABITATION  
(porte, volets, fenêtres, unité extérieure de climatisation)



CRÉER UNE SURFACE DE PLANCHER ENTRE 5 à 20 m<sup>2</sup>



RÉALISER UNE PISCINE DONT LE BASSIN  
EST INFÉRIEUR à 100 m<sup>2</sup>



CRÉER UNE SURFACE DE PLANCHER À PARTIR DE 20 m<sup>2</sup>



RÉALISER DES TRAVAUX DE DÉMOLITION



je dépose  
UNE DÉCLARATION  
PRÉALABLE

je dépose  
UN PERMIS  
DE CONSTRUIRE

## du RNU au PLU : une décision qui concerne tous les Tulettiens et le devenir du village

L'aménagement des espaces et des différents quartiers de Tulette se décide actuellement en fonction du Règlement National d'Urbanisme (RNU) que les services se doivent de suivre.

En décidant un règlement nouveau avec le Plan Local d'Urbanisme [PLU] la commune va pouvoir adapter le cadre réglementaire aux contraintes du village et de ses activités profilant ainsi les futurs axes de développement de la commune.

L'ensemble des élus du Conseil Municipal, sous la houlette de Christine Laurent, adjointe à l'urbanisme, a déjà exécuté plusieurs étapes de réflexion pour définir les espaces réservés à l'extension de voirie ou d'aménagement public, les zones constructibles, les zones agricoles, économiques, naturelles...

Le Cabinet Crouzet accompagne ces études et met en ordre les desideratas de la commission avant de proposer le projet PLU en enquête publique prévue fin 2022. Ainsi les habitants de Tulette pourront, s'ils ne l'ont pas déjà fait, consigner leurs remarques ou contestations à ce sujet de manière à affiner le règlement en fonction des attentes locales.

La conception du PLU représente un travail d'anticipation indispensable pour que les conditions de construction et d'aménagement soient maximisées et raisonnées pour les Tulettiens et les nouveaux arrivants sur une durée de 10 ans. Les zones décidées dans le PLU entérinent également tous les réseaux (Eau/Assainissement/Électricité/Voirie) dimensionnés en capacité et en état pour répondre aux besoins des habitations actuelles ou futures. Le plan local d'urbanisme ainsi défini interfère sur les travaux d'investissement des réseaux que la commune doit financer sur les années à venir.

Le PLU engage aussi la Commune à prendre en compte à la fois les politiques nationales et territoriales d'aménagement et les spécificités du territoire. Il détermine les conditions d'un aménagement du territoire respectueux des principes du développement durable par une gestion économe de l'espace et répond aux besoins de développement local.

Dans toutes les communes de France, la scolarisation des enfants est une des préoccupations majeures et républicaines des municipalités. En effet, les communes dont les écoles maternelles et primaires fonctionnent sous l'autorité de l'Éducation Nationale doivent entretenir ou agrandir les bâtiments scolaires, assurer les salaires des personnels auxiliaires, ATSEM, agents des services péri scolaires (cantine - garderie - ménage), les dépenses d'énergie et de chauffage, les équipements matériels et pédagogiques et les frais de vie scolaire à la demande des enseignants.

À Tulette, la commission Ecoles, Jeunesse Culture composée de Madame la Maire, Sylvie Molinié et de l'adjointe déléguée à l'Éducation, Geneviève Arnaud, en lien avec l'adjointe déléguée aux Finances, Renée Payan est chargée d'assurer la bonne marche de ces services scolaires primordiaux pour l'instruction et la socialisation des enfants des 3 classes maternelles et 5 classes élémentaires.

Le budget annuel de fonctionnement prévu en 2021 pour les écoles de Tulette est très important :

29 484 € comprenant le matériel pédagogique, le transport en bus et les sorties, les subventions USEP, l'acquisition de petit matériel auquel s'ajoutent les charges de combustibles pour l'ensemble des bâtiments (27 000€)

Les dépenses d'entretien et de gestion (50 000 €)

Les salaires des agents municipaux affectés à ces services 207 778 €.

LE BUDGET INVESTISSEMENT prévoit chaque année un programme de travaux pour les écoles car les bâtiments des classes primaires datent de 1959 et ceux de l'école maternelle de 1979. Pour le maintien de la qualité des services scolaires et périscolaires, nous avons identifié les améliorations supplémentaires à faire et les avons présentées au Conseil Municipal qui les a votées lors du budget 2021.

Il s'agit de :

- L'aménagement de la cour du groupe primaire.

Les élèves de l'école primaire ont la chance d'avoir une grande cour. Celle-ci demande une sérieuse réhabilitation. Nous avons opté pour une dés-imperméabilisation d'une partie de la cour.

- Le diagnostic d'isolation et d'économie d'énergie nous permettra de prévoir les futurs budgets d'investissement pour des travaux de toitures et de chauffage. Les dépenses (électricité et fioul) très lourdes devraient être mieux maîtrisées par des solutions d'économie énergétique actuellement préconisées et subventionnées par le plan Relance de l'État.

- L'équipement informatique de toutes les classes

Les sujets scolaires et périscolaires sont quotidiennement abordés par les élus et personnels municipaux car encadrer et aider la jeunesse, faciliter les conditions d'apprentissage et d'accueil durant les temps scolaires et périscolaires, est une mission majeure pour la société de demain et le dynamisme de notre commune.

## Les écoles de Tulette



### La dés-imperméabilisation ? QUESAKO ?

Il s'agit de remplacer un revêtement imperméable (ici du goudron) par un revêtement dans lequel les eaux de pluie peuvent s'infiltrer.

Par la même occasion, cela amènera des îlots de fraîcheur dans la cour.

Comment allons-nous procéder ?

Nous avons fait appel à une association spécialisée dans le domaine, Natura Cop regroupant une animatrice, un hydrogéologue et un paysagiste. Cette association travaillera en partenariat avec des élus et les enseignants. Leur intervention consistera à animer des ateliers auprès des élèves pour qu'ils comprennent le cycle de l'eau, qu'ils fassent un diagnostic de la cour (matériaux, espace végétalisé, usages de la cour par les enfants) et enfin qu'ils dessinent leur cour rêvée.

Ensuite viendra le temps de l'esquisse avec une coproduction enseignants/élus à partir des études préliminaires.

Le coût de l'opération sera de 13 884 € HT auxquels s'ajouteront les dépenses liées aux travaux de la cour. Bien sûr différentes subventions vont être demandées.

La commune de Tulette s'est engagée dans le Plan d'École Numérique Rurale que l'Éducation Nationale propose cette année. Cela permettra à chaque enseignant de développer leur enseignement grâce à des supports numériques "nouvelle génération" et surtout d'offrir aux enfants un bon usage de l'outil et des techniques informatiques.

Le coût de l'opération est de 15 000 € ht avec un subventionnement important de 53%.